

Compte rendu du conseil municipal Mardi 12 avril 2011 à 20 h 30

Présents : Coulet Jean-Pierre, Maire, André Barbe 1^e adjoint, François Beltran, 3^e adjoint, Azéma Michel, Balazun Geniès, Cathomen Christian, Isabelle Nicoud.

Absents : Caroline Pezard, Maria Chastang-Pereira, Patrick Benezech, Alain Da Silva pouvoir à F Beltran, Gérard Daire pouvoir à JP Coulet, Samia Lastra pouvoir à G Balazun.

Le quorum étant atteint la séance est déclarée ouverte à 20 h 35.

I Etat des taxes 2011 :

Dans le cadre de la présentation du budget primitif 2011, le maire propose les taux suivants pour les trois taxes :

	2010	2011
Taxe habitation	15,90	16,15
Taxe foncier bâti	15,90	16,15
Taxe foncier non bâti	39,49	41,00

L'ensemble de ces modifications permettrait de dégager un produit fiscal de 448 932 €. Le montant des compensations s'élève à 18 221 €. Le conseil donne son accord unanime pour les taux présentés.

II Affectation du résultat 2010 :

Le maire rappelle que lors du précédent conseil, le compte administratif 2010 a été approuvé, il faisait ressortir un excédent de fonctionnement de 86 068,16 € et un déficit d'investissement de 20 696,66 €. Le maire propose pour l'équilibre du budget 2011, d'affecter 36 068 € de l'excédent aux dépenses de fonctionnement, et 50 000 € aux dépenses d'investissement. Le conseil donne son accord unanime.

III Budget primitif 2011 :

Le maire donne lecture au conseil des propositions des subventions pour les associations telles qu'elles ont été étudiées en commission :

Associations	Montants
Coopérative scolaire	3500
Comité d'animation	9000
Foyer rural	1400
1.2.3 soleil	300
Tennis club	500
Amis de la bibliothèque	450
Club de l'âge d'or	500
La Rasclette	150
La Diane	190
Lou Clapas	300

Rest'en fête	150
Les rasclets classe unique	130
Rest'environnement (1)	400
Saint césaire	300
La Récrée	300
Rando Restin	100
CCAS	1000
Total	18670

(1) sous réserve du maintien des opérations « un arbre-un enfant », « nettoyon la nature » et une journée eau, environnement, sur la commune de Restinclières.

Le conseil adopte à l'unanimité les propositions présentées qui seront inscrites au budget primitif 2011.

En ce qui concerne la demande de subvention de l'AS Foot Bérange, le conseil ne souhaite pas donner de suite favorable.

Section de fonctionnement : Le maire informe le conseil que tous les objectifs du DOB ont été pris tels que la mise au norme du système électrique de l'école, la réfection d'une partie de la façade de l'école, la réparation du chauffage de la mairie, l'acquisition de panneaux d'affichage, et tous les divers petits travaux d'entretien. Au niveau du personnel ont été pris en compte, la stagiarisation de M Serge Ussia à compter du 01 mai 2011, et l'embauche pour des travaux saisonniers d'entretien (débranchage, nettoyage) d'un jeune agent à mi temps. (Steve Daumas)

Chapitres DEPENSES	Montants
011 charges à caractère général	303118
012 charges du personnel	359000
65 autres charges	109790
66 charges financières	42118
total	814026

Chapitres RECETTES	Montants
002 excédent	36068
013 atténuation de charges	6000
70 produits des services	37000
73 impôts et taxes	490877
74 dotations	226681
75 autres produits	16000
77 produits exceptionnels	1400
Total	814026

Le conseil adopte à l'unanimité la section de fonctionnement 2011 qui s'équilibre à la somme de 814 026 €.

Section d'investissement : Dans cette section ont été également pris les projets du DOB : travaux de réfection de la voirie communale, acquisition de matériels pour l'espace fête (barrières, estrade), pose de deux bornes incendie supplémentaires, réfection des courts 1 et 2 de tennis.

Chapitres DEPENSES	Montants
001 déficit	20697
16 emprunts	54410
20 frais d'étude	7679
21 matériel	20300
23 opérations d'équipement	128819
Total	231905

Chapitres RECETTES	Montants
10 dotations	64613
1068 virement excédent	50000
13 subventions	117292
Total	231905

Le conseil adopte à l'unanimité la section d'investissement 2011 qui s'équilibre à la somme de 231 905 €.

IV Communauté d'Agglomération :

La communauté d'agglomération est sur le point d'adopter un « Plan Climat Energie Territoriaux » (PCET) conformément à la loi Grenelle 2, il devra être prêt avant le 31 décembre 2012. Ce plan doit permettre de réduire les émissions de gaz à effet de serre, d'intensifier l'utilisation des énergies renouvelables et d'améliorer l'efficacité énergétique. A ce titre, l'agglomération souhaite faire un outil au service des 31 communes membres. Cette démarche bénéficie du soutien de la Région et de l'Ademe. Il est envisagé donc d'avoir un correspondant dans chaque commune. Le maire propose de nommer M Gérard Daire, qui est déjà conseiller municipal aux énergies et à l'environnement. Le conseil donne son accord unanime.

V Urbanisme – Réseaux :

- a) Le maire expose au conseil qu'il est nécessaire à la suite des travaux de voirie sur le chemin de Galargues de faire déplacer un poteau Edf. Pour cela, monsieur Bonthoux accepte de céder gratuitement à la commune une bande de terrain de seize mètres linéaires le long du chemin du Thym autorisant ainsi la nouvelle implantation du pylône dans l'alignement de la niche de son compteur. En contre partie la commune s'engage à entreprendre le décaissement de la bande de terrain cédée, la mise à la côte de sa boîte syphoïde et la réalisation d'un petit muret de 30/40 cm de haut par rapport au terrain naturel. Le conseil approuve les principes de ladite convention.

- b) Révision POS : Le maire informe le conseil que par arrêté municipal du 28 mars 2011, il a été prescrit une enquête publique pour la révision générale du POS. Elle aura lieu du mardi 19 avril au vendredi 20 mai 2011 inclus. Le dossier est consultable aux heures d'ouverture du secrétariat. Le commissaire enquêteur, Monsieur Michel Fremolle, nommé par le tribunal administratif, recevra en mairie le mardi 19 avril de 9 à 12 h, mercredi 04 mai de 14 à 17h, le vendredi 20 mai de 14 à 17 h.
- c) PDU : (Plan de Déplacement Urbain) Christian Cathomen a analysé le document et en fait un bref compte rendu au conseil. L'idée principale est de diminuer l'afflux des voitures dans les villes et privilégier ainsi les transports en commun. Par exemple, le projet pourra consister en la création de parkings extérieurs en amont des grandes agglomérations et de créer des stations « multimodales ».
- d) Lotissement Domaine de la Jasse : Le Maire informe le conseil que depuis une quinzaine de jours, l'éclairage public est branché, la commune prend à sa charge les factures de consommation.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est close à 22 h 30.